

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 10, LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2014, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Monsieur le préfet suppléant, Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Mesdames et Messieurs les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

Sont également présents :

Réal Campeau, directeur à l'aménagement;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Gabriel Michaud, directeur général;
Alain R. Roy, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1- Assemblée publique de consultation;
Aucun item
- 2- Ouverture de la séance ordinaire;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Séance ordinaire du 10 septembre 2014 – Procès-verbal – Approbation;
- 5- Période de questions;
- 6- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

7 - SECTION GÉNÉRALE

- 7-1 États comparatif des revenus et dépenses de l'exercice 2014 – 30 septembre 2014 – Dépôt (dépôt sur place);
- 7-2 Mutuelle des municipalités du Québec – Prix Mérite MMQ – Acceptation;

8 - RÉGLEMENT

Aucun item

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 16 septembre 2014 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);
- 9-2 Ressources humaines – Secrétaire-comptable – Période de probation – Confirmation d'emploi;
- 9-3 Ressources humaines – Agent de liaison, comités de bassin versant – Contrat – Renouvellement – Approbation;
- 9-4 Programmes SHQ (RENOVILLAGE, PAD, PRU et LAAA et autres) – Maintien – Appui;
- 9-5 Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – Image de marque – Campagne promotionnelle – Protocole d'entente – Financement;

10 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 10-1 Demande de modification au Schéma d'aménagement révisé – Ville de Saint-Hyacinthe – Limite de la zone inondable – Rivière Yamaska – Lot 4 878 356 – Approbation;
- 10-2 Production de marijuana – Implication des municipalités – Information;

11 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 11-1 Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine – Ruisseau de la branche 11 de la Rivière des Hurons (14/1421/272) – Certificat d'autorisation – Mandat;

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

13 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

14 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

- 14-1 Ressources humaines – Transport adapté – Répartitrice – Temps de garde;
- 14-2 Transport collectif régional – Demande d'aide financière à la CRÉ Montérégie est – Projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif – Approbation;

15 - PACTE RURAL

- 15-1 Politique nationale de la ruralité – Pacte rural 2014-2019 – Appel de projets – Grille d'évaluation – Approbation;
- 15-2 Politique nationale de la ruralité – Pacte rural 2014-2019 – Plan de travail – Approbation;

16 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item

17 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

- 17-1 Politique de la famille – Politique des aînés régionale et plan d'action – Approbation;
- 17-2 MADA – Politique des aînés – Production – Choix du graphiste;
- 17-3 Politique de la famille – Projet Défi santé 5/30 Équilibre – Demande de partenariat – Approbation;
- 17-4 Vaccination antigrippale en milieu rural – Information;
- 17-5 Politique de la famille – Révision – Demande d'aide financière et technique – Ministère de la Famille;

18 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

19 - PATRIMOINE

Aucun item

20 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

Aucun item

21 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 21-1 Ministère de la Famille – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Mise à jour de la politique familiale – Subvention;
- 21-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de juillet et août 2014;
- 21-3 Municipalité de Saint-Jude – Élevage d'animaux à fourrure – Demande de modification à la législation – Appui;
- 21-4 Xplornet Communications Inc. – Consultation d'Industrie Canada sur les modifications de la politique visant la bande de 3 500 MHz et les implications pour l'Internet en milieu rural – Information;
- 21-5 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations – Financement des centres locaux de développement – Compression;
- 22- Période de questions;
- 23- Clôture de la séance.

Point 1- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aucun item

Point 2- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame le Préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h 10. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 14-10-237 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté, avec le retrait des points suivants:

Point 15-1 Politique nationale de la ruralité – Pacte rural 2014-2019 – Appel de projets – Grille d'évaluation – Approbation;

Point 15-2 Politique nationale de la ruralité – Pacte rural 2014-2019 – Plan de travail – Approbation;

Point 17-5 Politique de la famille – Révision – Demande d'aide financière et technique – Ministère de la Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 4- **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

Rés. 14-10-238 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2014, tel que rédigé par le greffier et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES
DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

7 - SECTION GÉNÉRALE

Point 7-1 **ÉTATS COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE
L'EXERCICE 2014 – 30 SEPTEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice en cours au 30 septembre 2014, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Point 7-2 **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PRIX
MÉRITE MMQ – ACCEPTATION**

Rés. 14-10-239 **CONSIDÉRANT** que la MRC des Maskoutains est lauréate du 3^e prix du Mérite MMQ en gestion des risques 2014, d'une valeur de 2 500 \$, pour la mise en place de comités de bassin versant pour préserver les bandes riveraines, veiller à la qualité de l'eau, réduire les travaux d'entretien des cours d'eau et ainsi contribuer à réduire les risques de sinistres graves et répétés;

CONSIDÉRANT qu'en retour de cette distinction la lauréate s'engage à ce que la bourse obtenue puisse servir à des fins de gestion de risques;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains s'engage à utiliser le montant du 3^e prix du Mérite MMQ 2014 pour la formation de ses élus et/ou employés auprès d'organismes reconnus ou pour de l'achat d'équipement ou de matériel relatif à un projet ou une activité de gestion des risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

8 - RÈGLEMENT

Aucun item

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF –
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 16 septembre 2014 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 **RESSOURCES HUMAINES – SECRÉTAIRE-COMPTABLE
– PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION
D'EMPLOI**

Rés. 14-10-240 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 9 avril 2014, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de madame Sylvie St-Pierre au poste de secrétaire-comptable avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-04-102;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame St-Pierre se terminera le 12 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-09-182 adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER madame Sylvie St-Pierre dans son poste de secrétaire-comptable, et ce, avec effet au terme de la période de probation devant se terminer le 12 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-3 **RESSOURCES HUMAINES – AGENT DE LIAISON,
COMITÉS DE BASSIN VERSANT – CONTRAT –
RENOUVELLEMENT – APPROBATION**

Rés. 14-10-241 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2014, le conseil a procédé à l'embauche de madame Anolise Brault au poste d'agent de liaison / comité de bassin versant afin d'accompagner les conseils d'administration des comités de bassin versant dans leur vie corporative, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-01-21;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, madame Brault supporte les activités corporatives de huit comités de bassin versant, tout en notant que les démarches sont en cours pour la mise sur pied de deux comités additionnels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 8 du contrat intervenu entre la MRC et madame Anolise Brault, la MRC doit, au plus tard trois mois avant l'expiration du contrat de travail, aviser madame Brault de l'intention de renouveler ou non ledit contrat au moment de son expiration.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de prolonger le contrat de madame Brault;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 4 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-09-183 adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER la période d'emploi de madame Anolise Brault, agente de liaison aux comités de bassin versant, le tout aux conditions suivantes :

- 1- Madame Anolise Brault est engagée au poste d'agente de liaison en soutien aux activités corporatives des comités de bassin versant, référence étant faite, à titre indicatif, à la description de tâches pour ce poste;
- 2- Le statut de madame Brault en est un de « Soutien technique » et madame Brault agira sous l'autorité du directeur des services techniques;
- 3- La rémunération de madame Brault est établie en fonction de l'échelon 4 de la classe 6 de la politique de rémunération en vigueur, échelon applicable à partir de l'entrée en vigueur du contrat de travail à intervenir;
- 4- Madame Brault travaillera selon un horaire variable, avec une moyenne de 28 heures par semaine, et ce, pour la durée de son contrat;
- 5- Les avantages sociaux et les conditions de travail applicables sont ceux qui prévalent pour les employés de la MRC, suivant les politiques en vigueur;
- 6- Le contrat est pour une durée déterminée de deux ans, débutant le 20 janvier 2015;
- 7- Au plus tard trois mois avant l'expiration de son contrat de travail, la MRC s'engage à aviser madame Brault de son intention de renouveler ou non ledit contrat au moment de son expiration.

Il est également résolu d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-4 **PROGRAMMES SHQ (RENOVILLAGE, PAD, PRU ET LAAA ET AUTRES) – MAINTIEN – APPUI**

Rés. 14-10-242 CONSIDÉRANT la résolution numéro 5271-14, adoptée le 13 août 2014 par le conseil de la MRC Robert-Cliche, selon laquelle de demander au premier ministre du Québec, au ministre des Finances du Québec, au président du Conseil du trésor du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'épargner le programme RénoVillage dans ses efforts de rationalisation des finances publiques;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil considèrent comme bien-fondé la demande de la MRC Robert-Cliche, estimant toutefois que le gouvernement québécois doit maintenir tous les programmes de la Société d'habitation du Québec, étant donné que plusieurs programmes s'adressent à une clientèle à faible revenu et répondent à des besoins très importants pour celle-ci.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-09-188 adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,
Appuyée par M. le conseiller Yves Petit,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la résolution numéro 5271-14, adoptée le 13 août 2014 par le conseil de la MRC Robert-Cliche; et

DE DEMANDER au gouvernement québécois de maintenir tous les programmes de la Société d'habitation du Québec avec le financement public qui s'y rapporte; et

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'aux quatre députés provinciaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 9-5 **CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LES
MASKOUTAINS – IMAGE DE MARQUE – CAMPAGNE
PROMOTIONNELLE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
FINANCEMENT**

Rés. 14-10-243 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 10 avril 2013, le conseil de la MRC a accepté de verser une contribution financière importante pour l'élaboration d'une image *La grande région de Saint-Hyacinthe - Terre d'innovation*, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-04-110;

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 12 mars 2014, le conseil de la MRC a confirmé la contribution applicable aux 16 municipalités et donné son accord de principe pour les contributions demandées pour les années 2015 et 2016 advenant la réussite de la campagne de financement privé à être réalisée, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-03-74;

CONSIDÉRANT le succès anticipé de cette campagne de financement privé;

CONSIDÉRANT les besoins actuels de financement de la Chambre de commerce liés à la promotion cette image pour la mise en oeuvre du projet;

CONSIDÉRANT le projet de convention de partenariat entre la MRC et la Chambre de commerce, déposé au soutien de la résolution numéro CA 14-08-168;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-09-189 adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, telle que présentée, relativement aux contributions demandées pour les années 2014, 2015 et 2016; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer cette convention pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

10 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 10-1 **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – VILLE DE SAINT-
HYACINTHE – LIMITE DE LA ZONE INONDABLE –
RIVIÈRE YAMASKA – LOT 4 878 356 – APPROBATION**

Rés. 14-10-244 CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-376, adoptée le 7 juillet 2014 par la Ville de Saint-Hyacinthe, demandant à la MRC de modifier son Schéma d'aménagement révisé afin de revoir la délimitation de la zone inondable applicable pour le lot 4 878 356 localisé en bordure de la rivière Yamaska (rue St-Pierre Ouest);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à la demande;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du technicien à l'aménagement, daté du 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 17 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur à l'aménagement, monsieur Réal Campeau, à procéder à une modification du Schéma d'aménagement révisé afin de revoir la limite de la zone inondable de récurrence 0 - 20 ans et 20 - 100 ans pour le lot numéro 4 878 356 localisé en bordure de la rivière Yamaska (rue St-Pierre ouest) sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-2 **PRODUCTION DE MARIHUANA – IMPLICATION DES
MUNICIPALITÉS – INFORMATION**

Rés. 14-10-245 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2014, du *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* (RMFM) adopté par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que parmi les changements les plus importants amenés par le règlement, la marijuana à des fins médicales est dorénavant accessible sur attestation d'un professionnel de la santé, tandis que la production et la distribution sont assurées par des entreprises privées autorisées par Santé Canada;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise désirant faire la production de marijuana devra, entre autres, s'adresser à sa municipalité et devra rencontrer les exigences des règlements municipaux (usages, clôtures, distances séparatrices, dimensions des bâtiments, usages conditionnels en zone blanche, etc.);

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de mention spécifique liée à l'activité de culture de la marijuana à des fins médicales dans son règlement de zonage, une municipalité pourra évaluer si elle peut, par interprétation, associer cette activité à un des usages déjà prévus à son règlement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du technicien à l'aménagement, daté du 7 août 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 17 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER la recommandation du comité Aménagement et Environnement et décréter que les municipalités membres de la MRC des Maskoutains régissent elles-mêmes l'activité de culture de la marijuana à des fins médicales sur leur territoire, et ce, par l'entremise de leur réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

11 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Point 11-1 **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE – RUISSEAU DE LA BRANCHE 11 DE LA RIVIÈRE DES HURONS (14/1421/272) – CERTIFICAT D'AUTORISATION – MANDAT**

Rés. 14-10-246 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 8 septembre 2014, le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a demandé à la MRC des Maskoutains de faire une demande de certificat d'autorisation en périmètre urbain auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, relativement à projet d'entretien et de nettoyage en surface du ruisseau de la branche 11 de la Rivière des Hurons, tel qu'il appert de la résolution numéro 2014-09-448 de ladite municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette demande compte tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 29 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le service des cours d'eau de la MRC à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relativement aux travaux à la Rivière des Hurons, branche 11, le tout,

aux frais de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, et d'autoriser le directeur général à signer cette demande, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

13 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

14 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Point 14-1 **RESSOURCES HUMAINES – TRANSPORT ADAPTÉ – RÉPARTITRICE – TEMPS DE GARDE**

Rés. 14-10-247 **CONSIDÉRANT** le service de transport de la MRC assure le service d'urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les modalités administratives pour couvrir ces périodes de garde;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 14-09-186 adoptée lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Raymonde Plamondon, Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER, dès à présent, une compensation, soit en temps ou en salaire, aux répartitrices de transport adapté et collectif lors de périodes de garde, à raison de quatre heures par semaine ou selon les plages couvertes, telle que précisée au tableau suivant:

Horaire hors des heures régulières	Temps de garde	Compensation proposée en temps ou salaire	Détail de la période couverte
Période de lundi à mardi	5.5 heures	0.5 heures	De 16 h 30 à 20 h et de 6 h 30 à 8 h 30
Période de mardi à mercredi	5.5 heures	0.5 heures	De 16 h 30 à 20 h et de 6 h 30 à 8 h 30
Période de mercredi à jeudi	5.5 heures	0.5 heures	De 16 h 30 à 20 h et de 6 h 30 à 8 h 30
Période de jeudi à vendredi	6.5 heures	0.5 heures	De 16 h 30 à 21 h et de 6 h 30 à 8 h 30
Période de vendredi à lundi	30.5 heures	2 heures	Vendredi de 16 h 30 à minuit, samedi de 8 h à 18 h 30, dimanche de 8 h à 18 h 30 et lundi de 6 h 30 à 8 h 30
Total	53.5 heures	4 heures	

et

DE MODIFIER la Politique des conditions de travail de la MRC des Maskoutains pour tenir compte de la présente résolution.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 4, aux postes budgétaires TA – SALAIRE REPARTITRICE – JP, TA – SALAIRE REPARTITRICE – CR, TA – COMMUNICATION EXPLOITATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 14-2 **TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST – PROJET D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES EN TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES UTILISATEURS DU TRANSPORT COLLECTIF – APPROBATION**

Rés. 14-10-248 CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du transport collectif régional consiste à offrir à la population les places disponibles à bord des véhicules de transport adapté et collectif régional, à des frais minimes pour la MRC et à des coûts moindres pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la MRC est éligible à recevoir une subvention pouvant aller jusqu'à 16 667 \$, et ce, dans le cadre d'un programme d'aide financière offert par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, et ce, rétroactivement pour la période du 14 mai 2012 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le projet choisi pour être présenté à la CRÉ serait celui de l'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Transport, datée du 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 7 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande d'aide financière de 16 667 \$, dans le cadre de la convention avec le ministère des Transports du Québec pour le développement du transport collectif régional, et ce, relativement au projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif, rétroactivement pour la période du 14 mai 2012 au 31 mars 2014; et

D'AUTORISER l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, madame Micheline Martel, à faire la demande de subvention auprès de la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

15 - PACTE RURAL

Point 15-1 **POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – PACTE RURAL 2014-2019 – APPEL DE PROJETS – GRILLE D'ÉVALUATION – APPROBATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 15-2 **POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – PACTE RURAL 2014-2019 – PLAN DE TRAVAIL – APPROBATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item

17 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Point 17-1 **POLITIQUE DE LA FAMILLE – POLITIQUE DES AÎNÉS RÉGIONALE ET PLAN D'ACTION – APPROBATION**

Rés. 14-10-249 CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil du 12 décembre 2012, le conseil a approuvé la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre responsable des aînés et la MRC des Maskoutains dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), tel qu'il appert de la résolution numéro 12-12-354;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention, la MRC doit élaborer une Politique des aînés ainsi qu'un plan d'action;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de la Politique régionale des aînés ainsi que le plan d'action déposés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission permanente de la famille, formulée lors de la réunion du 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet Municipalité amie des aînés (MADA), daté du 4 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la Politique régionale des aînés de la MRC des Maskoutains ainsi que le plan d'action qui s'y rattache, tels que présentés; et

D'AUTORISER son dépôt auprès du ministère responsable des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 17-2 **MADA – POLITIQUE DES AÎNÉS – PRODUCTION – CHOIX DU GRAPHISTE**

Rés. 14-10-250 CONSIDÉRANT que la politique et le plan d'action pour les aînés sont des documents cruciaux à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), dont l'échéance pour son adoption est prévue pour le mois de février 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme en graphisme pour la conception de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le devis de la firme Conceptö agence créative, daté du 23 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet Municipalité amie des aînés (MADA), daté du 22 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de la firme Conceptö agence créative, pour la conception graphisme de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains, au montant de 1 280 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément au devis daté du 23 septembre 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES PROF. IMPRESSION GRAPHISME RÉDA par une réaffectation budgétaire à partir du poste SERVICES PROFESSIONNELS MISE À JOUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 17-3 **POLITIQUE DE LA FAMILLE – PROJET DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE – DEMANDE DE PARTENARIAT – APPROBATION**

Rés. 14-10-251 CONSIDÉRANT le projet Défi Santé 5/30 Équilibre de l'équipe SHV (saines habitudes de vie) du Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska (CSSS) présenté à la Commission permanente de la famille, le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce programme est gratuite et a pour objectif de promouvoir de saines habitudes de vie en favorisant un mode de vie actif et une saine alimentation, ainsi que d'encourager la mise en place d'environnements favorables;

CONSIDÉRANT que le Défi Santé 5/30 Équilibre se tiendra du 1^{er} mars au 11 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission permanente de la famille, formulée lors de la réunion du 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 15 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER au projet Défi Santé 5/30 Équilibre, volet « *Municipalités et familles* » du Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska, pour l'année 2015, et d'en faire une action spécifique lors de la mise à jour de la Politique de la famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 17-4 **VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL –
INFORMATION**

Les membres du conseil prennent acte de la correspondance de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, datée du 17 septembre 2014, aux municipalités membres concernant la vaccination antigrippale en milieu rural 2014.

18 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

19 - PATRIMOINE

Aucun item

**20 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item

21 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 21-1 Ministère de la Famille – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Mise à jour de la politique familiale – Subvention;

Point 21-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de juillet et août 2014;

Point 21-3 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – ÉLEVAGE
D'ANIMAUX À FOURRURE – DEMANDE DE
MODIFICATION À LA LÉGISLATION – APPUI**

Rés. 14-10-252 **CONSIDÉRANT** que, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est interdit de prohiber, par un règlement de zonage, un usage licite prévu ailleurs dans la législation provinciale;

CONSIDÉRANT que, selon le *Règlement sur les animaux en captivité*, aucun permis n'est requis pour la garde en captivité à des fins d'élevage dans un but de commerce de la fourrure et, le cas échéant, pour la disposition de certaines espèces qui y sont prévues (dont le renard et le vison), pourvu que cette garde comporte au moins 10 femelles adultes de la même espèce;

CONSIDÉRANT que ces normes d'assujettissement et d'encadrement des élevages d'animaux à fourrure demandent à être précisées afin de permettre une application cohérente et efficace au niveau local;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Jude, telle qu'exprimée par sa résolution numéro 2014-09-227, adoptée lors de la séance du conseil du 2 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la demande de la Municipalité de Saint-Jude, telle qu'exprimée par la résolution numéro 2014-09-227;

DE DEMANDER au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier le *Règlement sur les animaux en captivité* afin de resserrer les critères entourant l'émission des permis de garde en captivité d'animaux à fourrure de manière à imposer des obligations plus contraignantes pour les détenteurs de permis;

COLLABORER avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin d'arrimer les modifications réglementaires souhaitées avec le régime applicable par ledit ministère; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), monsieur Laurent Lessard, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), monsieur Pierre Paradis, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), monsieur Pierre Moreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 21-4 Xplornet Communications Inc. – Consultation d'Industrie Canada sur les modifications de la politique visant la bande de 3 500 MHz et les implications pour l'Internet en milieu rural – Information;

Point 21-5 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations – Financement des centres locaux de développement – Compression;

Point 22- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune.

Point 23- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 14-10-253 Sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Alain R. Roy, greffier